



# MAIRIE DE SAINT-ILPIZE

Le Bourg  
43380 Saint Ilpize

DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

Arrondissement de Brioude

## ARRETE MUNICIPAL

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2221-1,

Vu la cessation d'activité du régisseur en titre de recettes de la buvette arrivée en fin de contrat,

Vu la décision du Conseil Municipal en date du 28 mars 2009 acceptant son remplacement

### Article 1

Monsieur André Chassonnaud est nommé régisseur de la buvette de Saint Ilpize.

### Article 2

Le présent arrêté sera transmis à la Sous Préfecture et prendre effet à compter du premier avril 2009.

Fait à Saint Ilpize le 1 avril 2009

Le Maire

Jean Fostier

